

COMMUNE



RURANGE-LES-THIONVILLE

Envoyé en préfecture le 18/08/2025

Reçu en préfecture le 18/08/2025

Publié le 19/8/2025



ID : 057-215706029-20250818-DP05760225NO037-AR

ARRÊTÉ

de non-opposition à une déclaration préalable
délivré au nom de la commune de RURANGE-LES-THIONVILLE

DESCRIPTION DE LA DECLARATION	Référence dossier	
Déposée le 18 août 2025	N° DP 057 602 25 NO037	
Par : RAGULSKY Thibaut		
adresse du terrain 16 Boucle des Jardins		
57310 RURANGE-LES-THIONVILLE		
nature des travaux Clôture - Pergola - Abri de jardin		
Sur un terrain sis : 16 Boucle des Jardins		
section 33 parcelles		
	en m2	
	surface de plancher	surface taxable
	avant travaux	
	construites	
	emprise au sol	surface du bassin

Le Maire de RURANGE-LES-THIONVILLE

Vu la déclaration préalable susvisée,

Vu le code de l'urbanisme,

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 21 février 2008, modifié le 29 janvier 2009, révisé simplificativement le 23 septembre 2010 et révisé le 25 février 2021,

Vu les décrets n°1254 et 1255 du 22 octobre 2010 portant délimitation des zones de sismicité du territoire français et classant le terrain en secteur d'aléa très faible,

Vu la carte d'aléa retrait-gonflement des argiles dans le département de la Moselle de septembre 2008 réalisée par le BRGM et classant le terrain en secteur d'aléa fort,

ARRETE

ARTICLE UNIQUE : il n'est pas fait opposition à la déclaration préalable

Nota : L'attention du pétitionnaire est attirée sur le fait que le terrain est situé en zone d'aléa fort vis-à-vis du risque naturel de retrait-gonflement des argiles. La carte d'exposition aux risques, l'arrêté ministériel du 22 juillet 2020 définissant le contenu des études géotechniques à réaliser ainsi qu'un guide relatif à la prévention des désordres dans l'habitat individuel peuvent être consultés sur le site <https://www.georisques.gouv.fr>.

le 18 août 2025

Le Maire,
Pierre ROSAIRE

